

REPUBLIQUE FRANCAISE**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD**
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**DEPARTEMENT**
DU JURA**EXTRAIT***Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire***Séance du mercredi 12 avril 2017**

Conseillers communautaires en exercice : 44

L'an deux mil dix-sept, le 12 avril

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à GENDREY (39350), après convocation légale, sous la présidence de M. Gêrôme FASSETNET.

6 avril 2017**Présents : Brans** : M. Michel ECARNOT **Dammartin Marpain** : Jean-Louis ESPUCHE **Dampierre** : M. Grégoire DURANT, Mme Joss BERNARD, M. Christophe FERRAND, Mme Josette PAILLARD **Evans** : M. Jean-Luc HUDRY **Fraisans** : M. Christian GIROD, Mme Christine MAUFFREY, Mme Martine VERMOT-DESROCHES **Gendrey** : M. Pierre ROUX **La Barre** : M. Philippe GIMBERT **La Bretenière** : M. Joseph ROY **Louvatange** : M. Gêrôme FASSETNET **Monteplain** : M. Luc BEJEAN **Montmirey-la-Ville** : M. Maurice RICHARD DEVESVROTTE **Montmirey-le-Château** : Mme Monique VUILLEMIN **Mutigney** : Mme Christine LECOMTE **Offlanges** : M. Marc BARBIER **Orchamps** : M. Régis CHOPIN, Mme Jessica RAMEL **Ougney** : M. Eric CHAPUIS **Our** : M. Jean-Claude MOREL **Pagny** : M. Michel GANET **Petit-Mercey** : M. Rémy MARTIN **Plumont** : M. Michel GREMAUX **Ranchot** : M. Eric MONTIGNON **Rans** : M. Stéphane MONTRELAY **Romain** : Mme Nathalie RUDE **Salans** : M. Philippe SMAGGHE **Saligney** : M. Gilbert LAVRY **Sermange** : M. Michel BENESSIANO **Serre les Moulières** : M. Claude TERON **Taxenne** : M. Ludovic DUVERNOIS **Thervay** : Mme Marie-Hélène VERMOT-DESROCHES

et qu'elle a été faite le

6 avril 2017

Que le nombre des membres en exercice est de : 44

Présents : 35**Absents suppléés** : 1**Absents excusés** : 8**Suppléés** : **Vitreux** : M. Marc GENTY**Absents excusés** : **Courtefontaine** : M. Jean-Noël ARNOULD **Etrepigney** : M. Didier PEREZ **Evans** : M. Hervé BOUVERESSE **Fraisans** : M. Sébastien HENGY **Orchamps** : M. Christian RICHARD, M. Denis JEUNET **Rouffange** : M. Didier TISSOT **Salans** : Mme Stéphanie DREZET

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Secrétaire de séance : M. Michel GREMAUX**Délibération n°****DCC2017_04_045****Procurations de vote** :**Mandants** : M. Hervé BOUVERESSE (EVANS) M. Sébastien HENGY (FRAISANS) M. Christian RICHARD (ORCHAMPS) M. Denis JEUNET (ORCHAMPS) Mme Stéphanie DREZET (SALANS)**Mandataires** : M. Jean-Luc HUDRY (EVANS) M. Christian GIROD (FRAISANS) M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS) Mme Jessica RAMEL (ORCHAMPS) M. Philippe SMAGGHE (SALANS)**Objet** :

Requalification du gymnase intercommunal Maurice Grand à Fraisans : demande de subvention

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h00 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

REQUALIFICATION DU GYMNASSE MAURICE GRAND A FRAISANS

Demande de subvention

Rappel du programme de l'opération

Vu le point d'information concernant le programme de l'opération présenté au Conseil du 28/01/2016, il est rappelé que suite à une pré-étude réalisée par SOCOTEC sur l'état du patrimoine immobilier (audit technique et réglementaire), le gymnase Maurice GRAND a été identifié comme étant l'un des bâtiments les plus énergivores du parc immobilier de la Communauté de Communes JURA NORD, qui n'assure pas le confort des utilisateurs et les élus souhaitent étudier les possibilités de rénovation de celui-ci et sa mise à niveau technique et réglementaire (accessibilité...). Pour ce faire, la pré-étude technique de SOCOTEC a été enrichie par la réalisation d'un audit énergétique et par la rédaction d'un programme pour fixer les objectifs fonctionnels et qualitatifs des travaux à réaliser sur le gymnase.

Le programme de janvier 2016, a déterminé les objectifs suivants de la maîtrise d'ouvrage : assurer le confort des usagers de l'équipement à savoir: le confort thermique, le confort d'accès par le respect de la norme d'accès aux Personnes à Mobilité Réduite, le confort de fonctionnement par l'extension de la salle de gymnastique et la création d'un local rangement, le confort acoustique et visuel, maîtriser les coûts de fonctionnement et de maintenance de l'équipement avec un objectif minimal fixé sur du BBC Rénovation voir sur du BBC + pour limiter les dépenses énergétiques du bâtiment, des installations dont la maintenance est aisée et peu coûteuse et limitant les risques d'intrusion et de vandalisme.

Analyse APS - Aspect architectural

Le projet de l'équipe de maîtrise d'œuvre prévoit, conformément au programme l'agrandissement du bâtiment par la création d'un volume permettant de marquer l'entrée du gymnase. Ce volume en saillie, donne une identité architecturale au gymnase par : un traitement de sa façade avec un bardage en clairevoie vertical, une grande ouverture vitrée au premier étage marquant l'angle du bâtiment sud-ouest, une entrée abritée au rez-de-chaussée permettant également le support de la signalétique.

Les façades du bâtiment seront reprises dans leur intégralité et trois types de traitement ont été choisis : un bardage à clairevoie pour l'extension, marquant ainsi l'entrée du bâtiment, un enduit gris anthracite pour les sous-bassement, un bardage double peau blanc avec une ondulation douce pour le restant des façades. Les grandes ouvertures de la façade nord sont conservées. Par ailleurs, des ouvertures complémentaires sont prévues au 1er étage pour améliorer l'éclairage naturel de la salle de gymnastique. La rampe d'accès en béton située sur la façade sud est supprimée et remplacée par un escalier de secours métallique. Conformément au programme, le projet ne prévoit pas un réaménagement des abords.

La Simulation Thermique Dynamique devra permettre de mesurer l'impact de la large ouverture vitrée au R+1/Sud-Ouest sur le confort thermique estivale des locaux, les protections solaires extérieures éventuelles seront à préciser (ou leur absence à justifier).

Analyse fonctionnelle

Les professeurs d'EPS et les associations sportives utilisatrices et la mairie de FRAISANS ont participé activement avec la CCJN à la redéfinition des espaces.

Le fonctionnement intérieur du bâtiment est revu de façon importante notamment pour les circulations et l'ensemble des locaux supports (vestiaires, locaux d'entretiens et de rangement).

Au rez-de-chaussée, le fonctionnement de l'entrée est revu par la création d'un sas thermique accessible depuis une partie abritée. Cette entrée permet l'accès aux sanitaires publics ainsi qu'à une nouvelle cage d'escalier et d'un ascenseur desservant le premier étage. Cet espace permet de se rendre aux principaux vestiaires ainsi qu'à la salle principale du gymnase et à sa coursive. La salle de judo est accessible depuis la salle principale et depuis les circulations. Dans la salle principale, des rangements sont créés et une nouvelle sortie de secours est créée donnant sur la façade ouest.

Au premier étage, l'escalier débouche sur la coursive ouverte sur la salle principale. L'ascenseur quant à lui débouche sur la salle de gymnastique. Les espaces de la salle de gymnastique et de la salle de lutte sont fermés. Pour la salle de gym, ce cloisonnement est fait par une imposte vitrée permettant de maximiser l'apport de lumière naturelle et assurer le confort des occupants. La salle d'escalade, créée dans l'extension et présentant une large baie vitrée, est ouverte et accessible depuis la salle de gymnastique. L'espace entre la salle de gym et la salle de lutte sont revus. Les espaces de rangement existant sont transformés pour accueillir un local d'entretien, un vestiaire pour la lutte et un sauna. La mezzanine est agrandie et fermée pour permettre l'implantation de la salle de musculation. La salle de lutte est accessible depuis la coursive ouverte.

Projet Phase APS : Surfaces : sportives : 1 501,34 m² (78 %), sanitaires / vestiaires : 146,20 m² (8 %), circulations : 166,13 m² (9 %), rangement et locaux d'entretien : 104,54 m² (5 %) - Total : 1 918,21 m².

Existant : Surfaces : sportives 1 401,94 m² (78 %), sanitaires / vestiaires : 140,03 m² (8 %), circulations : 182,06 m² (10 %), rangement et locaux d'entretien : 68,16 m² (4 %) -Total : 1 792,19 m².

La comparaison des types de surface permet d'identifier que le projet maintien la part de surfaces sportives par rapport à l'existant et l'améliore dans l'absolu. La part de surface de circulation est diminuée au profit des locaux de rangement et d'entretien.

Analyse technique

Performance thermique : le projet de réhabilitation du gymnase est conforme au label BBC Rénovation et au programme EFFOLOGIS. L'obtention du niveau BBC rénovation niveau Performance sera obtenu par la pose de panneaux photovoltaïques. L'analyse relative à la partie thermique (chauffage, ventilation, isolation...) montre que l'APD devra préciser l'analyse environnementale. La Simulation thermique dynamique sera réalisée en phase APD.

Il est proposé de retenir à ce stade deux solutions énergétiques: le scénario 6 (réhabilitation thermique de l'existant, chaudière gaz à condensation pour chauffage et eau sanitaire, VMC simple flux des vestiaires, raccordement gaz) &/ou le scénario 10 (réhabilitation thermique de l'existant, PAC géothermique + production ECS + VMC simple flux).

Il est proposé de retenir à ce stade en réhabilitation le niveau thermique BBC performance (installation 140 m² de panneaux photovoltaïques).

La note sur l'état de la toiture conseille de remplacer le bac acier de la toiture.

Deux solutions sont proposées :

- première solution : ajout d'une étanchéité, le bac existant servant de support,
- deuxième solution : remplacement complet du bac existant.

Il conviendra de s'assurer des impacts de ces deux solutions sur la charpente et si cela nécessite un renforcement de la charpente. Compte tenu des travaux lourds prévus sur le bâtiment, il semble judicieux d'adjoindre à ces travaux la reprise de la toiture même si celle-ci est en état d'usage.

Les travaux prévus : désamiantage de la façade en ETERNIT, reprise de l'ensemble des menuiseries du bâtiment y compris la verrière en polycarbonate, reprise de l'ensemble des façades du bâtiment (avec en fonction des endroits la mise en place d'un bardage double-peau, d'enduit ou de bardage bois à clairevoie), remplacement de la rampe béton par un escalier de secours métallique, la reprise de l'ensemble de la plomberie du bâtiment, la reprise de l'ensemble de l'installation électrique du bâtiment (éclairage, éclairage de sécurité, mise en place d'une alarme incendie de type IV), Raccordement du bâtiment au réseau de téléphone, l'uniformisation de l'ensemble des revêtements de sol, uniformisation des revêtements muraux, l'ajout de protections murales dans la salle principale, la reprise des faux-plafonds dans la salle de gymnastique et dans la salle de judo.

Il n'est pas prévu : le remplacement du sol sportif de la grande salle, le plafond de la grande salle et de la salle de lutte sont conservés, la reprise des aménagements de parking, la dépose et le stockage des équipements sportifs pendant les travaux, le mobilier intérieur.

Coût prévisionnel de l'opération (TDC) et plan de financement prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES	
Description	Montant total (HT)	Nature et origine du financement	Montant (HT)
Rénovation/extension du gymnase intercommunal Maurice Grand	1 555 520 €	TEPCV - Fonds Transition Energétique	500 000 €
		DETR 2018	317 838 €
		AAP EFFILOGIS	
		- Etudes	20 288 €
		- Travaux	100 000 €
		Conseil Régional F-C / CADD	150 738 €
		Autofinancement (30 %)	466 656 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve l'APS ainsi que le plan de financement prévisionnel afférent ;
- autorise Monsieur le Président à agir en tant que représentant dûment mandaté par l'entité Communauté de Communes du Jura Nord pour solliciter l'aide financière de la DETR 2018 et signer tout acte afférent ;
- sollicite l'autorisation d'engager les dépenses afférentes à l'opération préalablement à toute décision ;
- s'engage à inscrire au budget les dépenses de l'opération ;
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Pour extrait conforme,
Le Président de JURA NORD,
Gérome FASSETNET



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0